

Chers collègues,

Je souhaite, par ce courrier, vous présenter le fonctionnement de mon poste jusqu'au mois de janvier et vous exposer les critères qui ont déterminé mes choix.

### **Les demandes d'aide au regard des moyens :**

Suite aux synthèses qui se sont déroulées début octobre, 58 demandes ont été faites pour des aides pédagogiques sur l'ensemble du secteur du RASED Coteau Jouvent. De ces 58 demandes ont été (momentanément ?) écartées les situations non prioritaires (difficultés que l'on espère passagères) et les situations « à surveiller ». Je suis consciente de la part de risque que comporte ce choix de gestion des demandes d'aide.

Sur ces 58 élèves en difficulté, 42 doivent bénéficier d'un accompagnement immédiat. La répartition par groupes de besoin de ces 42 élèves génère 15 groupes réclamant chacun une intervention allant de 45 à 60 mn, soit au total un besoin de 15 créneaux (je fonctionne sur des interventions quotidiennes systématiquement pour le cycle 2 et autant que possible pour le cycle 3). Ma journée de travail comporte 6 créneaux, donc la possibilité de travailler avec 6 groupes. Il manque par conséquent au dispositif E du RASED 9 créneaux par jour.

Le fonctionnement des récréations décalées de l'école Bouilloche l'après-midi devrait me permettre d'intervenir auprès de 4 groupes au lieu de trois, je gagne un créneau, ce qui me permet de monter à 7 interventions quotidiennes. Il ne manque donc plus que 8 autres créneaux !

J'arrête là cette démonstration mathématique de haut niveau, une seule personne ne peut faire le travail de deux ou, pour dire les choses autrement, la division par deux des moyens du dispositif E du RASED Coteau Jouvent n'a pas entraîné une division par deux des élèves en difficulté.

### **1. Ma posture professionnelle :**

Entamant ma 7<sup>ème</sup> année sur ce poste, je pense avoir une bonne connaissance du secteur, des élèves et de leurs familles. Il m'est donc difficile d'assumer cette situation, de croiser tous les jours des élèves dont je sais parfaitement qu'ils ont besoin d'une aide E et de ne pas en être en capacité de la leur fournir. Comment justifier auprès des familles de ces élèves la non-intervention de l'Education Nationale ? Par ailleurs, il ne serait pas rentable que le temps que vous avez pris à préparer les synthèses, celui pris à analyser ensemble les difficultés repérées soit du temps perdu. Quel gâchis, qu'au final, un certain nombre d'entre vous s'entendent dire qu'il ne me sera pas possible d'intervenir.

### **2. La mission de l'Education Nationale :**

Le préambule de la [Constitution de la Ve République](#) déclare que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture* », réaffirmant ainsi **les principes d'égalité des chances**, de droit à la formation et l'obligation faite à l'État d'organiser un enseignement public selon les principes de gratuité et de laïcité.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid194/les-textes-fondateurs.html>

Le RASED et en son sein, le maître E, constituent un des dispositifs imaginés pour réaliser cette égalité des chances. La [circulaire n° 2009-088 du 17-7-2009](#) précise que : « *L'aide spécialisée à dominante pédagogique est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, mais peuvent tirer profit de cette aide. Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, en référence aux programmes de l'école primaire* ». Les 42 élèves repérés sur le secteur du RASED Coteau Jouvent pourraient tirer bien évidemment profit de cette aide.

Il va de soi que l'Education Nationale estime les moyens affectés en fonction de l'étude des besoins. Jusqu'à l'année scolaire 2008/2009, elle avait estimé que les besoins correspondaient à deux postes de maîtres E. La réduction de moitié des moyens affectés résulte sans aucun doute d'une étude fine de l'évolution de ces besoins. Pour 2009/2010, chacun de vous a repéré ses élèves en difficulté sans aucun « critère de quotas » et, étonnamment, l'ensemble des élèves repérés correspond bien à un besoin de 2 postes E.

Egalité des chances, réduction de moitié des moyens et gestion dans l'immédiat de 42 élèves en difficulté, la synthèse de ces trois éléments constitue bien évidemment une gageure. C'est, en effet, la même instance qui enlève les moyens permettant de faire vivre le principe qu'elle a posé. Cependant, n'est-il pas dangereux, en tant que fonctionnaire, de se mettre dans une position professionnelle anticonstitutionnelle, de se mettre en quelque sorte hors-la-loi en procédant au choix (et pourquoi pas par tirage au sort ?) des heureux élèves élus pour lesquels seront mis en œuvre les moyens leur garantissant les mêmes chances qu'aux autres au sein de l'Education nationale ? Comment faire ?

### **3. Proposition :**

L'esprit actuel nous incite fortement à être dans un rapport productif de forte efficacité. La solution évidente serait de prendre en charge, parmi ces 42 élèves, ceux présentant les potentiels de réussite le plus probables et donc de ne pas intervenir auprès de ceux qui présentent les difficultés les plus complexes. J'aurais, dans ce cas, sans doute un bon niveau de réussite.

Eliminons, par exemple :

- ceux que leurs parents n'ont pas scolarisés en maternelle, après tout, que les familles assument ce choix et ses répercussions sur la scolarité de leurs enfants
- ceux dont les parents ont le mauvais goût de ne pas parler correctement français
- sans oublier ceux dont les parents ne lisent ni n'écrivent, les enfants d'analphabètes constituent rarement un créneau porteur
- ou encore ceux dont l'univers culturel est tellement éloigné de celui que représente l'école, que trouver un terrain commun risque de prendre du temps, de l'énergie, pour faire bref, risque de s'avérer totalement non rentable
- et également tous ceux que leurs parents n'envoient pas régulièrement à l'école

Je pourrais encore allonger la liste.

Moins cyniquement et plus sérieusement, voici la solution que je vous propose.

Un fonctionnement par quinzaine en alternance : deux semaines d'interventions quotidiennes (cycle 2), bi-hebdomadaires (cycle 3) auprès de 8 groupes et les deux semaines suivantes auprès des 7 autres groupes. De cette manière, les 42 élèves en difficulté bénéficieront de l'aide E. Vous pourrez « profiter » de la quinzaine où je n'interviens pas pour observer si vos élèves commencent à réinvestir dans le groupe classe ce qui aura été fait avec moi dans le groupe d'aide. Vous trouverez en pièces jointes les deux emplois du temps correspondant à cette alternance.

Néanmoins, en tant que maître E, je pense :

- que ces élèves, qui ont besoin de repères stables et continus, auront de la difficulté à trouver leur place dans ce nouveau système
- que mes capacités d'observation et d'analyse seront moins performantes dans ce rythme soutenu de 8 groupes différents par jour et qui changent au bout de 15 jours
- que cette solution est finalement un simple colmatage, un changement organisationnel ne peut compenser le volume de l'intervention de deux professionnels spécialisés

L'alternance par quinzaine permettra qu'au 15 janvier 2010, chaque groupe ait bénéficié de deux sessions d'interventions. Nous aurons donc à ce moment-là le recul et la matière nécessaire pour évaluer la pertinence de ce fonctionnement.

Je vous remercie de me faire tous les retours qui vous viennent à l'esprit par rapport à cette proposition de fonctionnement et je tiens, encore une fois, à souligner à quel point j'apprécie l'esprit de collaboration, la compréhension, l'aide dont font preuve les équipes des différentes écoles du secteur.

Bonnes vacances

Delphine Telliez  
Aides pédagogiques  
RASSED Antenne Coteau Jouvent  
21/10/09

Copie : IEN, Montbéliard 2